

Rapport de la commission chargée d'étudier le renvoi à la Municipalité de la motion «Gabella» pour un moratoire sur les investissements

Au conseil communal d'Aubonne,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission est composée de:

Anne-Marie Piguët, Charles Gabella, Olivier Gétaz, Nicolas Suter, Marc Perrenoud (rapporteur).

Il n'a pas été fait appel aux suppléants, Shanti Babajee et Daniel Favre.

Préambule

Lors de la séance du Conseil Communal du 9 juin 2020, Monsieur le Conseiller Communal Charles Gabella a déposé une motion demandant:

1. un moratoire avec effet suspensif sur les investissements jusqu'à ce que la Municipalité produise un plan des investissements à réaliser jusqu'à la fin de la législature 2021-2026 en fixant les priorités accordées à chaque réalisation.
2. qu'avant l'engagement de tout futur investissement, la Municipalité produise une projection de l'évolution de la dette communale en fonction du planning de réalisation avec l'impact que ces réalisations auront sur les finances communales au niveau de l'amortissement, des frais de fonctionnement et des incidences sur la capacité d'auto-financement.

Etude

La commission s'est réunie le lundi 15 juin à l'Hôtel de Ville à 18:00 LT afin d'examiner la recevabilité de la motion et sa prise en considération par le Conseil Communal et son renvoi à la Municipalité.

La commission a reçu les représentants de la Municipalité, M. Jean-Christophe de Mestral, Municipal Vice-Président et M. Daniel Golay, boursier communal.

Notre commune va au devant d'investissements d'une ampleur sans précédent ces 10 prochaines années. La motion demande que le Conseil Communal puisse avoir l'occasion d'analyser au moyen d'outils clairs et en toute connaissance de cause les incidences de ces investissements sur les finances communales.

Suite à la demande de la commission, la Municipalité a donné son accord pour la production rapide d'un plan des projets à réaliser jusqu'à la fin de la législature 2021-2025 et de différencier les investissements «incontournables» de ceux «nécessaires».

Le 18 juin 2020, Monsieur Jean-Christophe de Mestral a fait parvenir à la commission les outils administratifs demandés, à savoir un plan des investissements pour les années 2021-2025, Communes d'Aubonne et Montherod, ainsi qu'une évaluation des projets d'investissements (crédits à voter).

Après examen, la commission à l'unanimité de ses membres est d'avis que les outils présentés répondent favorablement à la demande de la motion déposée.

Elle demande en outre à la Municipalité, une présentation synthétique de ses documents avec en particuliers les investissements principaux et les effets sur la dette.

Les membres du Conseil Communal trouveront en annexe les documents remis par la Municipalité.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède et sachant que la Municipalité a répondu avec célérité aux demandes de la motion, la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter le décret suivant:

Le Conseil Communal d'Aubonne décide:

De retirer la motion «Gabella» et par conséquent de ne pas l'envoyer à la Municipalité.

Ainsi délibéré au sein de la commission, le 23 juin 2020.

Pour la commission, le rapporteur Marc Perrenoud